

Centre-Val de Loire



N° 38

Septembre 2020

La période de rentrée, un moment particulier pour les familles et leurs enfants

En région Centre-Val de Loire, près de 270 000 familles sont concernées par la rentrée scolaire. Afin de faire face aux dépenses d'équipements et de cotisations liées à cette période, quatre familles sur dix bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire. Les familles monoparentales représentent 45 % des familles aidées. Au total une famille monoparentale sur deux et un couple sur cinq, ayant au moins un enfant scolarisé de 6 à 18 ans, obtiennent ce soutien.

Auteurs : Martine Blouin, Florine Verdu (Insee)

La rentrée ! Tout le monde se sent concerné : reprise du travail, reprise des activités, c'est un nouveau cycle qui se met en place. Mais parmi les 730 000 familles de la région Centre-Val de Loire, celles ayant des enfants en âge d'être scolarisés sont plus particulièrement touchées. Ces dernières années, elles sont 270 000 dans cette situation en région Centre-Val de Loire pour environ 460 000 enfants (*définitions et figure 1*).

Suivant de façon proche la répartition régionale de la population, les départements du Loiret et de l'Indre-et-Loire accueillent la moitié de ces familles. Vient ensuite le département de l'Eure-et-Loir avec 18 % des familles, la part la plus faible étant dans l'Indre avec 7,8 % (*figure 2*).

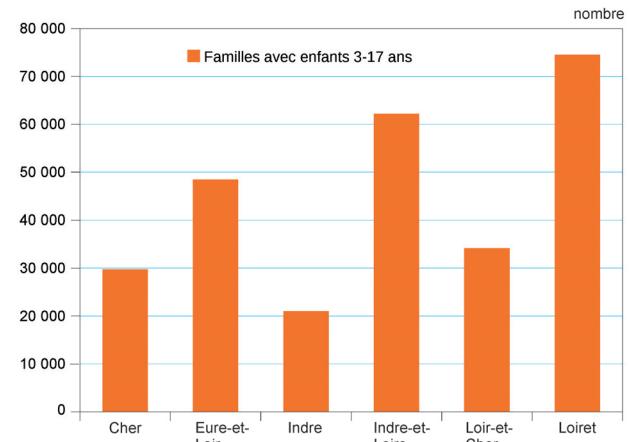
L'évolution du nombre d'enfants en âge scolaire ralentit fortement sa croissance. Ainsi, après une augmentation de 1,6 % entre 2007 et 2012, la hausse n'est plus que de 1,0 % entre 2012 et 2017, soit un recul de près de 40 %.

Excepté le Loiret, tous les autres départements du Centre-Val de Loire connaissent une croissance moindre de cet effectif, voire même une diminution (*figure 2*). C'est particulièrement le cas dans le département de l'Indre-et-Loire et, de façon moins marquée, dans celui du Cher.

L'âge des enfants indique le niveau probable de leur scolarisation. Ainsi, parmi les 460 000 enfants des familles de 3 à 17 ans, un sur cinq a l'âge de la scolarisation en école maternelle et un tiers en école primaire (*figure 3*). Un quart des 270 000 familles où vivent ces enfants sont des familles monoparentales. Un enfant sur cinq en âge scolaire vit dans une de ces familles. Suivant logiquement la répartition des familles monoparentales, près de 30 % de ces enfants habitent le Loiret et 23 % l'Indre-et-Loire, alors que l'Indre n'en accueillent qu'à peine 9 % (*figure 4*).

La rentrée est aussi synonyme de dépenses d'équipements (habillement, fournitures et matériel scolaires,...) et d'adhésions éventuelles pour pratiquer des activités (sportives, artistiques,...). Pour faire face à ces frais, l'allocation de rentrée scolaire (ARS) est versée aux familles, sous conditions de

1 Les familles ayant des enfants de 3 à 17 ans en Centre-Val de Loire



Source : Insee, Recensement de la population (RP) 2017, exploitation complémentaire

ressources (*encadré*), pour les enfants scolarisés âgés de 6 à 18 ans.

L'allocation de rentrée scolaire pour une famille monoparentale sur deux en Centre-Val de Loire

Le montant de l'allocation de rentrée scolaire varie selon l'âge des enfants concernés. Pour la rentrée 2020, une augmentation exceptionnelle de 100 euros en lien avec la crise sanitaire le situe entre 470 et 500 euros. L'an passé, ils étaient près de 112 400 foyers allocataires à recevoir cette aide financière. Il s'agit pour 45 % d'entre eux de familles monoparentales (*figure 5*) : une de ces familles sur deux bénéficie de ce soutien. Cette allocation est également perçue par un couple sur cinq ayant au moins un enfant scolarisé de 6 à 18 ans. La part importante des familles monoparentales obtenant ces prestations sociales reflète les difficultés financières qu'elles rencontrent plus souvent : en 2018, 35,3 % de ces familles vivaient sous le seuil de pauvreté (*définitions*). C'était le cas pour 13,1 % des couples avec enfant(s). ■

2 270 000 familles avec enfants de 3 à 17 ans en Centre-Val de Loire

	Familles avec enfant de 3 à 17 ans		Enfants des familles				
	Nombre	%	Nombre	%	Évolution 2017/2012	Évolution 2012/2007	
Cher	29 772	11,0	49 507	10,8	- 2,2	- 3,3	
Eure-et-Loir	48 437	17,9	84 029	18,3	0,3	3,4	
Indre	21 037	7,8	34 388	7,5	- 4,7	- 1,4	
Indre-et-Loire	62 182	23,0	104 593	22,7	1,0	2,2	
Loir-et-Cher	34 160	12,6	58 119	12,6	1,0	1,2	
Loiret	74 506	27,6	129 442	28,1	4,5	3,3	
Centre-Val de Loire	270 094	100,0	460 078	100,0	1,0	1,6	

Source : Insee, RP2017 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2020

3 Nombre d'enfants par âge et type de famille en 2017

En Centre-Val de Loire	Moins de 3 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 17 ans	18 à 24 ans	25 ans ou plus	Ensemble
Couple avec enfant(s)	70 784	73 716	125 562	166 509	65 460	27 681	529 712
Famille monoparentale composée d'un homme avec enfant(s)	837	1 767	4 650	9 496	5 900	4 252	26 901
Famille monoparentale composée d'une femme avec enfant(s)	8 581	12 301	24 894	41 189	19 490	19 166	125 620
Ensemble	80 203	87 783	155 105	217 194	90 849	51 099	682 233

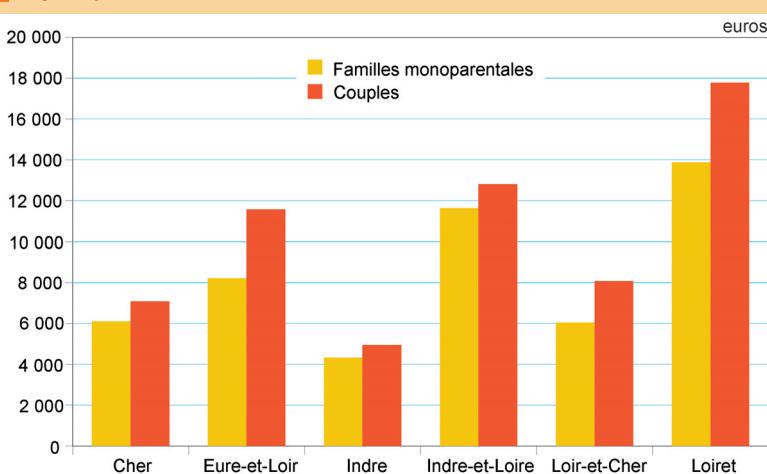
Source : Insee, RP2017 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2020

4 Nombre d'enfants de 3 à 17 ans par type de famille en 2017

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire
Couple avec enfant(s)	38 295	68 211	26 655	82 853	46 776	102 995	365 787
Famille monoparentale composée d'un homme avec enfant(s)	1 931	2 712	1 296	3 597	2 124	4 251	15 913
Famille monoparentale composée d'une femme avec enfant(s)	9 281	13 106	6 437	18 143	9 219	22 196	78 384
Ensemble	49 507	84 030	34 387	104 592	58 120	29 444	460 082
Part des enfants de 3 à 17 ans dans une famille monoparentale	22,6	18,8	22,5	20,8	19,5	20,4	20,5

Source : Insee, RP2017 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2020

5 Foyers percevant l'allocation de rentrée scolaire



Source : Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), millésime 2019

Encadré

L'allocation de rentrée scolaire (ARS)

L'allocation de rentrée scolaire concerne les enfants âgés de 6 ans à 18 ans, scolarisés ou inscrits au CNED. Son versement est subordonné aux conditions de ressources du ménage mesurées par le revenu net catégoriel (*définitions*).

Pour la rentrée 2020, l'année de référence est 2018. Selon le nombre d'enfants, les plafonds de ressources pour pouvoir en bénéficier sont les suivants :

- pour 1 enfant : 25 093 €,
- pour 2 enfants : 30 884 €,
- pour 3 enfants : 36 675 €,
- + 5 791 € par enfant supplémentaire.

Compte tenu du contexte sanitaire du printemps dernier, le montant de l'aide a été augmenté exceptionnellement de 100 € par enfant pour la rentrée 2020. Son montant varie en fonction de l'âge des enfants. Il est fixé à :

- 469,97 € pour un enfant de 6 à 10 ans,
- 490,39 € pour un enfant de 11 à 14 ans,
- 503,91 € pour un enfant de 15 à 18 ans.

Définitions

➤ **Enfant d'une famille (Recensement de la population)** : est comptée comme enfant d'une famille toute personne vivant au sein du même ménage (au sens du Recensement) que son (ses) parent(s) avec le(s)quel(s) elle forme une famille, quel que soit son âge, si elle est célibataire et n'a pas de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage (avec lesquels elle constituerait alors une famille en tant qu'adulte). L'enfant d'une famille peut être l'enfant des deux parents, de l'un ou de l'autre, un enfant adopté, ou un enfant en tutelle de l'un ou l'autre parent. Aucune limite d'âge n'est fixée pour être enfant d'une famille. Un petit-fils ou une petite-fille n'est pas considéré comme « enfant d'une famille ».

Un couple dont tous les enfants ont quitté le foyer parental est compté parmi les couples sans enfant.

➤ **Seuil de pauvreté** : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Celui-ci est situé à 60 % de la médiane des niveaux de vie, c'est-à-dire du revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'**Unités de Consommation** (UC) du ménage (1 UC au premier adulte du ménage), 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans).

En 2018, le seuil de pauvreté s'élève à 1 063 € par mois par unité de consommation.

➤ **Revenu net catégoriel** : revenus (salaires, revenus fonciers et mobiliers, bénéfices agricoles, etc.) diminués des charges (pensions alimentaires, frais d'accueil des personnes âgées, etc.) et abattements fiscaux (personne âgée de plus de 65 ans, personne invalide, etc.).

Insee Centre-Val de Loire
131 rue du faubourg Bannier
45034 Orléans Cedex 1

Directrice de la publication :
Yvonne Pérot

Chef de service :
Vincent Bernard

Rédactrice en chef :
Martine Blouin

Relations médias :
medias-centre@insee.fr

ISSN 2416-9471
© Insee 2020

Pour en savoir plus :

- [Les conditions de confinement en France : une réalité différenciée selon les territoires, Insee Focus n° 189, avril 2020.](#)
- [12 % des enfants en Centre-Val de Loire vivent au sein d'une famille recomposée, Insee Flash Centre-Val de Loire n°36, avril 2020.](#)
- [Besoins de santé, déterminants de santé et accès aux équipements en Centre-Val de Loire, Insee Dossier Centre-Val de Loire n°5, 2019.](#)

